

ARRÊTÉ N° AG 10-2024
PORANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT 6 RUE DU BEL AIR
A L'OCCASION DES TRAVAUX « LE REPAIRE, 32 GRANDE RUE A.BRIAND » -
DU LUNDI 15 JANVIER AU DIMANCHE 31 MARS 2024

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté AG73/2018 du 28 mars 2018 modifié et complété portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,

Vu la demande de la SAS Le Repaire, représentée par Mme Julie BLAISE, sise 28 chemin de la Goulotte à Avallon, de permettre le stationnement à l'entreprise SAM CAMFIELD, afin d'effectuer des travaux intérieurs au bâtiment situé 32 Grande Rue A. Briand à Avallon,

Considérant que de ce fait, il y a lieu de prendre toutes les dispositions particulières et utiles en vue d'assurer la protection et la sécurité durant les travaux.

ARRÈTE

Article 1

Le stationnement des véhicules, hormis ceux de l'entreprise, est interdit, sur 1 place au droit du n°6 rue du Bel Air 89200 AVALLON.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépends du titulaire.

Article 2

Les dispositions ci-dessus s'appliquent du Lundi 15 Janvier au Dimanche 31 Mars 2024 de 7h00 à 18h00 – Hors week-end et jours fériés.

Article 3

La signalisation temporaire est mise en place par l'entreprise intervenante.

Article 4

Madame le Maire d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du chantier, et transmis aux intéressés.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

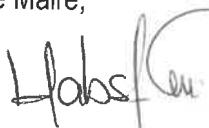
Acte certifié exécutoire

Non soumis au contrôle de légalité

Publié le **17 JAN 2024**

AVALLON, le 16 Janvier 2024

Le Maire,



Jamilah HABSAOUI

